Image not found or type unknown

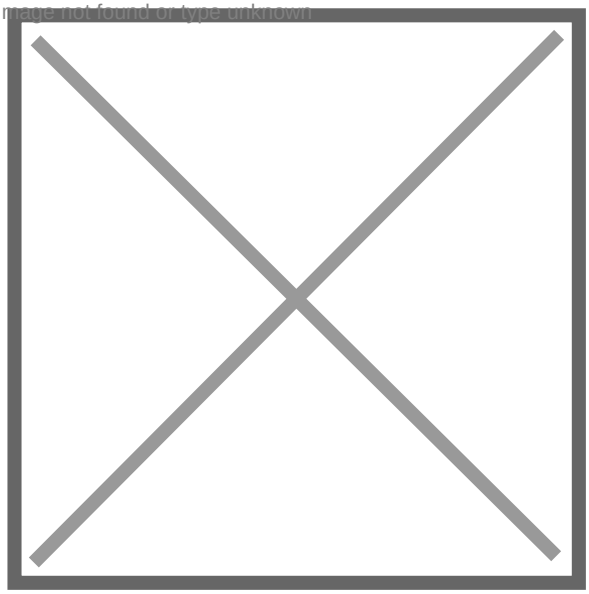

Mon employeur m'oblige à partir plus tôt

Par **cashier89**, le **20/03/2015** à **10:46**

Bonjour,

Je suis caissier en intérim dans un hypermarché depuis plusieurs mois.
Sur mon contrat ainsi que sur mes plannings que je reçois chaque semaine, il est indiqué que je travaille à temps plein, soit 35h par semaine.
Seulement voilà, les affaires vont mal en ce moment et les rayons de l'hyper sont clairsemés.
Pour cette raison, mon patron n'hésite pas à réduire ses effectifs sur le tard et à me faire partir plus tôt, bien évidemment sans me laisser le choix.
Typiquement, sur une journée où je suis prévu jusqu'à 20h, il peut me demander de partir à 18h.
Résultat : je fais des semaines à 25/30h et mes heures non effectuées ne sont ni payées ni récupérées (intérim). Ma paye devient donc bien mince...
Mon patron a-t-il le droit d'agir ainsi ? Puis-je exiger de faire le nombre d'heures qui est inscrit sur mon contrat et pas moins ?

Merci par avance de vos réponses :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés